Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260320-DEL_17_200326-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Commune de Le Vieux-Bourg

Nombres de membres :
- *afférents au Conseil Municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 15*

Séance du 20 mars 2026

Date de la Convocation : 16/03/2026

L'an deux-mille vingt-six, le vendredi vingt mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Vieux-Bourg légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christian Ranno, Maire, en application des articles L2121-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Etaient présents : Mesdames Messieurs les Conseillers suivants :

- Christian RANNO,
- Laure ROUXEL,
- Sébastien HAUGOMMARD,
- Claire LE GUEN,
- Daniel COATRIEUX,
- Rozenn STEUNOU,
- Fabrice VINCENT,
- Camille LE RONCÉ,
- Anthony COSSON,
- Anne-Éléonore HÉLARY,
- Jean-Pierre CARREZ,
- Gwendal BLANCHARD,
- Valérie LE HÉGARAT,
- Sylvain BOSCHER.

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.
Absents excusés :

- Lénaïk LE BIHANNIC (pouvoir donné à Rozenn STEUNOU)

Secrétaire de séance : Camille LE RONCÉ

DEL N° 17 – 20/03/2026 : Détermination du nombre d'adjoints

Sous la présidence de M. Christian RANNO élu maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.
Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.
Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.
Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le secrétaire de séance,

Camille Le Roncé

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Maire,

Christian Ranno